

Le dispositif Carnot en chiffres

Créé en 2006, le dispositif Carnot repose sur un réseau de 34 Instituts, issus de différentes composantes de la recherche publique, répartis sur l'ensemble des écosystèmes d'innovation territoriaux. Ce dispositif s'appuie sur un label d'excellence décerné par le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à des établissements de recherche en France. Donné initialement pour 4 ans, puis pour 5 ans, il est destiné à favoriser la recherche partenariale, c'est-à-dire le passage de l'invention à l'innovation au bénéfice des entreprises, de la PME au grand groupe, et des acteurs socio-économiques.

Le partenariat entre les Instituts Carnot et les entreprises, pour soutenir l'innovation et la compétitivité, peut prendre différentes formes :

- la recherche directe (du projet court au programme de recherche pluriannuel) ;
- la recherche collaborative (FUI, ANR, H2020...) ;
- des tests et essais sur des plateformes technologiques ;
- du conseil et de l'expertise ;
- des laboratoires communs.

En moins de dix ans, les Instituts Carnot ont atteint le niveau de leurs homologues Fraunhofer, dont chacun connaît l'apport pour l'industrie allemande.

Aujourd'hui, les Instituts Carnot représentent :

- 15 % des effectifs de la recherche publique (20 000 chercheurs et techniciens et 7 500 doctorants) pour un budget consolidé de 2,2 milliards d'euros ;
- plus de 50 % des contrats de recherche passés par des entreprises à des laboratoires publics, pour un montant de 455 millions d'euros ;
- 7 500 contrats par an avec plus de 2 000 entreprises dont 900 PME-PMI ;
- et plus de 60 sociétés essaimées par an.

Objectifs de la commission « Carnot 3.0 »

Les Instituts Carnot sont de véritables "fers de lance" de la recherche partenariale en France et du transfert pour les entreprises et notamment les PME-PMI. En novembre 2013, le Gouvernement avait d'ailleurs lancé, dans le cadre du Programme des investissements d'avenir, un nouvel appel à projet "Carnot Filière", doté de 120 millions d'euros fléchés sur le soutien au transfert à destination des PME/ETI des filières industrielles. Cette action vise à structurer l'offre des Instituts Carnot en « filières de demandes économiques », c'est-dire en grands secteurs industriels et ainsi d'améliorer pour les entreprises et acteurs socio-économiques la lisibilité et l'accessibilité de l'offre Carnot.

Dans le cadre de la politique d'innovation portée par le Gouvernement et du plan transfert engagé par le secrétariat d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, le ministre de l'industrie et la secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la Recherche ont mis en place une commission « Carnot 3.0 ». Cette commission a été chargée de faire des propositions pour donner « *une nouvelle impulsion aux Instituts Carnot, pour qu'ils contribuent d'une manière décisive au redressement du pays* » et « *une vision de long terme aux Instituts Carnot, en cohérence avec l'agenda stratégique de la recherche, France Europe 2020* ».

Composition de la commission « Carnot 3.0 »

Elle est composée de 8 personnalités :

- **Jean-Luc Belingard**, président de la Commission, P.D.G. de Biomérieux, président du comité Carnot
- **Laurent Malier**, rapporteur, ex-président de l'Association des Instituts Carnot
- **Odile Allard**, PDG fondateur de Fluoptics
- **Bruno Bonnel**, PDG fondateur de Robopolis
- **Martha Crawford-Heitzmann**, directrice de la recherche et de l'innovation d'Areva
- **Patrice Desmaret**, membre de l'Académie des Technologies
- **Marie Meynadier**, directrice générale d'EOS Imaging
- **Agnès Paillard**, vice-présidente recherche et innovation d'EADS